

Langues régionales : Macron défend l'école immersive et demande de garantir leur transmission

Par Le Figaro avec AFP

Publié il y a 2 heures



Le président français Emmanuel Macron part à la fin de la deuxième journée du sommet de l'Union européenne au bâtiment du Conseil européen, à Bruxelles, le 25 mai 2021. *STEPHANIE LECOCQ / AFP*

Emmanuel Macron a assuré mercredi sur Facebook que *«rien ne saurait entraver»* l'enseignement immersif en langues régionales, et *«demandé au gouvernement et au Parlement de trouver les moyens de garantir leur transmission»*.

Le chef de l'État intervient sur ce sujet après la censure par le Conseil constitutionnel vendredi de l'enseignement immersif en langues régionales, qui a provoqué l'inquiétude de nombreux élus de plusieurs régions et de son allié du Modem François Bayrou. *«Les langues de France sont un trésor national»* et *«ne cessent d'enrichir notre culture française. Depuis des décennies, un mouvement majeur de*

transmission par l'école immersive, au travers d'associations comme Diwan, Seaska, les Calendretas, Bressola, ABCM et d'autres, a fait vivre ces langues et a garanti leur avenir. Rien ne saurait entraver cette action décisive», assure Emmanuel Macron.

«Le droit doit libérer, jamais étouffer. Ouvrir, jamais réduire», dit-il en allusion à la décision du Conseil Constitutionnel, sans la citer. «La même couleur, les mêmes accents, les mêmes mots : ce n'est pas cela, notre nation». Se disant «à la fois protecteur de la langue française et gardien de la richesse que constituent nos langues régionales», il explique avoir «demandé au gouvernement et au Parlement de trouver les moyens de garantir la transmission de cette diversité linguistique dans le respect des cadres pédagogiques largement reconnus depuis un demi-siècle».

Le Conseil constitutionnel avait retoqué partiellement le 21 mai la proposition de loi du député Paul Molac en faveur des langues régionales en censurant la méthode immersive à l'école, c'est-à-dire un enseignement effectué pour une grande partie du temps scolaire dans une langue autre qu'en français. Mardi à l'Assemblée, interrogé par plusieurs élus inquiets des conséquences de cette décision sur les écoles immersives existantes, le premier ministre Jean Castex a annoncé qu'il missionnait deux députés sur le sujet.

La «*loi Molac*» avait été adoptée par le Parlement le 8 avril après un vote surprise de l'Assemblée, malgré l'opposition du gouvernement. Ensuite, contre le choix du premier ministre et des groupes majoritaires, la saisine du Conseil constitutionnel à titre individuel, par 61 députés de la majorité, a divisé les élus «*marcheurs*». Lundi, le président du Modem et maire de Pau, François Bayrou, un proche du président, s'était élevé contre la décision du Conseil constitutionnel et estimé que «*le président de la République [devait] s'emparer de cette question*».